



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 333



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2023

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Denise MARSOT, Laure PALLAUD, Nadia NICOLAS ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO.

Absents excusés : Danièle HENRY, Audeline MOMY, Michaël LAMBLA, Serge SEGUIN donnent respectivement procuration à Didier AUBRY, Laure PALLAUD, Sébastien LABOURO et Fabien CADOUX.

**MOT DU MAIRE : Belle avancée des travaux sur nos bâtiments communaux ;
Le futur Café**

Restaurant :

Vous avez pu constater que les travaux de notre futur café restaurant avancent à grands pas.

L'isolation extérieure à base de laine de bois de grande épaisseur est terminée et le **crépi** est en cours de réalisation.



La **toiture** a dû être modifiée et la frissette installée.

Toutes les **fenêtres, portes fenêtres** ont été changées et sont parfaitement isolantes.

L'intérieur a également débuté avec les modifications de la plomberie, électricité et VMC double flux.

Nous venons de commander le matériel qui équipera la nouvelle cuisine auprès d'une entreprise spécialisée dans les aménagements de cuisine professionnelle qui nous avait déjà équipé notre salle polyvalente.

Tout ce travail est réalisé par une douzaine d'entreprises essentiellement locales, du Doubs, du Jura et de Haute Saône pour un budget global d'environ 500 000 € avec de nombreux partenaires financiers : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le SYDED (Syndicat d'Electricité du Doubs) sans qui ce projet n'aurait vu le jour.

La future MAM Maison d'Assistants Maternelles : voir page 4

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS



DEVIS TRAVAUX BATIMENT CAFE RESTAURANT

Dans le cadre de l'aménagement des bâtiments communaux et de leurs changements de destinations, Monsieur Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, présente les travaux à effectuer pour le bâtiment café restaurant.

Après discussion, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité les devis présentés**, et autorise Monsieur le Maire à le signer : **BBFC, aménagement cuisine et SARL J2M, maçonnerie pour l'ouverture d'une porte.**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2022

Monsieur Christophe BONNEFOY, responsable de l'assainissement, présente les rapports du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) sur la qualité de services et le prix de l'eau potable, et de l'assainissement pour l'exercice 2022, documents préalablement envoyés par mail à tous les membres du conseil.

Ceux-ci sont consultables sur le site internet du SIEVO : www.sievo.fr ou en Mairie. Ils ne font preuve d'aucune remarque, et sont **approuvés à l'unanimité** par l'ensemble du Conseil Municipal.

TAUX COTISATION ET MISSIONS DU CENTRE DE GESTION DE GESTION 25

Le Centre de Gestion est un partenaire dans la gestion des ressources humaines et dans l'accompagnement du rôle d'employeur. Une convention cadre regroupant l'intégralité des missions à disposition est proposée. Le taux de cotisation sera de 2.06 % compter du 1^{er} janvier 2024 (1.96 % actuellement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention cadre, et valide le taux de cotisation à 2.06 %.

REFECTION TROTTOIRS

Les trottoirs étant bien abimés devant le terrain de tennis, et devant le 1 rue de Saint Vit, il est proposé une réfection par l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 3 427.70 € HT, soit 4 113.24 € TTC. Le conseil municipal exposé entendu, **accepte à la majorité** (14 pour, 1 abstention) le devis présenté.

BAIL COMMERCIAL POUR CAFE RESTAURANT

Le bâtiment communal situé au 6 rue de Saint Vit deviendra un café restaurant, géré par un gérant-locataire. Le Maire et Nicolas NADIA, responsable du projet proposent un bail commercial, rédigé conjointement avec l'association Mille cafés Mille villages. Après lecture, le conseil municipal **adopte à l'unanimité le bail commercial**, et autorise sa signature.

AUTO LAVEUSE SALLE POLYVALENTE

Christel ANTOINE, première adjointe et responsable de la salle polyvalente, propose l'acquisition d'une auto laveuse pour le nettoyage complet de la salle polyvalente. Ce matériel ne sera utilisé que par les élus et l'employé effectuant le ménage.

Un devis de chez JAVEL BARBIZIER, est présenté pour un montant de 2 951.60 € HT soit 3 541.92 € TTC. Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité cette acquisition**, et valide le devis.

ZONE D'AMENAGEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire indique avoir participé à une réunion des Maires avec la Préfecture et la DDT à Saône sur la création de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Il indique qu'à l'horizon 2050 la France devra cesser complètement l'utilisation des énergies fossiles qui représentent actuellement 60 % de l'énergie utilisée dans notre pays. Les collectivités territoriales sont au centre de la planification territoriale des énergies renouvelables et elles seront dotées de nouveaux leviers d'action. Afin de permettre aux élus locaux de s'emparer de la diversité des moyens de production renouvelables et de leurs retombées positives, l'État mobilise l'ensemble de ses réseaux et celui de ses opérateurs afin de vous donner toutes les clés pour faciliter ces démarches.

Notre Conseil municipal doit se prononcer et après discussion **il accorde à la majorité** (5 contre, 4 Abstentions, 6 Pour) **cette proposition de Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables** sur notre commune et charge le Maire de ce dossier.

PLU Intercommunal : Point reporté à la prochaine séance

INFOS DIVERSES

COLLECTE DE JOUETS AU PROFIT DU CADDIE SOLIDAIRE DES COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN



Vous avez des jouets en bon état et souhaitez en faire bénéficier des enfants pour Noël, alors n'hésitez pas, venez les déposer en mairie avant le 9 décembre 2023. Le Caddie Solidaire se chargera de venir récupérer les jouets.

AFFOUAGISTE : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Afin de façonner votre bois pour la saison 2024, nous vous demandons de bien vouloir vous **inscrire en mairie** muni de votre **attestation d'assurance de responsabilité civile, OBLIGATOIRE, date limite d'inscription jeudi 14 décembre.**

Le tirage au sort des numéros d'affouage pour les personnes inscrites est fixé au **samedi 16 décembre à 10h en mairie.**



LA FUTURE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Ce bâtiment situé 13 rue Principale à Cottier était notre ancienne école maternelle. Le plus gros des travaux est terminé notamment à l'étage avec la création de trois chambres pour les petits, d'une salle de bain-wc.

Dans l'ensemble du bâtiment, il a fallu créer des cloisons, isoler parfaitement, changer toutes les fenêtres, refaire l'électricité, la plomberie.

Merci aux deux entreprises locales : LB Renov avec Loïc BARBIER de Mercey et SARL Patrick ROGER du Mouterot qui se sont organisées pour que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Thierry, notre employé communal a également été de la partie ainsi que les 3 Assistantes Maternelles qui vont gérer cette MAM : Gaëlle, Evelyne et Jennifer.

Je remercie mes collègues du conseil, notamment Fabien, Serge, Florian, Sébastien, Nadia, Christel et globalement toute l'équipe municipale qui s'implique régulièrement dans le suivi de ces travaux. Nous avons sollicité l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

CELEBRATION DE NOËL : dimanche 24 décembre à 17h45



Le catéchisme est dispensé par Stéphanie CADOUX pour les 1^{ère} année ainsi que Cécile et Florent MARTIN pour la préparation à la 1^{ère} communion.

Cette année, la célébration de la veillée de Noël sera animée par les **enfants du catéchisme**, dirigée par Stéphanie CADOUX.

Ils seront **accompagnés par des musiciens** et leurs parents. L'église sera chauffée, alors n'hésitez pas à venir partager ce moment de paix.

Un panier sera à votre disposition à l'entrée de l'église pour déposer vos offrandes non périssables pour les plus démunis.

VISITE DU JURY LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Le jury départemental a établi un rapport de visite notant l'implication de la municipalité en faveur du **bien-être de ses habitants**, un **village propre et bien entretenu**.

Il a noté des points remarquables tels que le choix de la commune de planter **uniquement des vivaces**, d'aménager la fontaine de **plantes aquatiques** sous les conseils d'Acorus, d'embaucher **3 jeunes saisonniers** pour aider l'employé communal sur les travaux de tonte, désherbage, entretien des espaces verts et du patrimoine communal, d'utiliser la **fauche raisonnée**, de poser **des nichoirs** pour chouettes chevêches en partenariat avec la LPO, **d'inventorier les arbres**, arbustes et plantes de la commune par une classe de seconde,...

Le jury souligne l'importance de l'entretien de la fontaine afin de ne pas se faire envahir par les algues.

Il a suggéré également de se rapprocher du **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) **du Doubs** pour végétaliser la cour de l'ancienne école et d'aider la commune dans un projet paysager aux alentours du nouveau café.

Et enfin, le jury maintient la commune avec son label 3 fleurs.

La remise des prix de ce Label se fera à Sancey le Jeudi 4 février 2024.

Permanences de Mairie :

Lundi : 8h – 12h ; Mardi : 8h -12h / 13h-18h ; Vendredi : 8h-12h ; Samedi de 10h à 12 h.

03.81.58.24.52

mairie.mercey@orange.fr



Village Mercey le Grand Cottier

www.merceylegrand.fr